

FCP GAT PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 10 804 481 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 429 648 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT PERFORMANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Actif			
Portefeuille titres		7 981 819	7 518 330
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	6 070 444	5 625 871
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	1 911 375	1 892 459
Placements monétaires et disponibilités		2 855 094	2 602 352
Placements monétaires	AC2-a	722 575	1 801 051
Disponibilités	AC2-b	2 132 519	801 301
Total Actif		10 836 913	10 120 682
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	20 092	18 690
Autres créditeurs divers	PA2	12 340	11 759
Total Passif		32 432	30 449
ACTIF NET			
Capital	CP1	10 374 832	9 602 771
Sommes distribuables		429 649	487 462
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	429 648	487 461
Total Actif Net		10 804 481	10 090 233
Total Passif et Actif Net		10 836 913	10 120 682

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille titres	PR1	476 261	471 768
Dividendes		318 933	346 040
Revenus des obligations et valeurs assimilées		157 328	125 728
Revenus des placements monétaires	PR2	201 477	255 065
Total des revenus des placement		677 738	726 833
Charges de gestion des placements	CH1	-227 144	-219 109
Revenus nets des placements		450 594	507 724
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-20 946	-20 263
Résultat d'exploitation		429 648	487 461
Régularisation du résultat d'exploitation			
Sommes distribuables de l'exercice		429 648	487 461
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres		484 626	231 406
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres		295 344	32 202
Frais de négociation des titres		-7 909	-10 841
Résultat net de l'exercice		1 201 709	740 227

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 201 709	740 227
Résultat d'exploitation	429 648	487 461
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	484 626	231 406
Plus ou moins- values réalisées sur cessions de titres	295 344	32 202
Frais de négociation des titres	-7 909	-10 842
Distribution de dividendes	-487 461	-288 148
Transactions sur le capital	-	-
a / Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	714 248	452 079
Actif net		
Au début de l'exercice	10 090 233	9 638 154
A la fin de l'exercice	10 804 481	10 090 233
Nombre de Parts		
Au début de l'exercice	953	953
A la fin de l'exercice	953	953
Valeur liquidative	11 337,336	10 587,863
Taux de rendement	11,91%	7,68%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT PERFORMANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte et de type distribution, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT PERFORMANCE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°96-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en dix (10) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de dix mille dinars (10.000 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT PERFORMANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

3.3. Evaluation placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « fonds commun de placement FCP GAT PERFORMANCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 070 444 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 527 698	6 070 444	56,18%
	Actions et droits rattachés		5 143 073	5 672 327	52,50%
TN0001800457	BIAT	8 176	608 422	766 737	7,10%
TN0003400058	AMEN BANK	7 365	262 604	265 788	2,46%
TN0007300015	ARTES	23 400	177 905	189 657	1,76%
TN0004700100	ATL	28 460	93 809	120 585	1,12%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	12 819	535 512	658 961	6,10%
TN0002200053	BT	89 467	497 507	460 666	4,26%
TN0001100254	SFBT	15 972	225 640	186 106	1,72%
TN0006660013	SOTRAPIL	8 187	104 264	122 920	1,14%
TN0006560015	SOTUVER	16 378	197 190	207 870	1,92%
TN0007270010	TPR	32 039	153 731	202 551	1,87%
TN0003200755	ICF	1 798	170 449	176 366	1,63%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	59 967	113 337	129 109	1,19%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	28 195	207 403	262 354	2,43%
TN0007610017	SAH	64 791	600 568	655 491	6,07%
TN0007670011	DELICE HOLDING	16 270	197 209	264 599	2,45%
TN0007440019	TELNET HOLDING	27 324	191 851	163 753	1,52%
TN0007550015	CITY CARS	9 343	101 235	117 740	1,09%
TN0007510019	LAND'OR	943	5 801	9 788	0,09%
TN0007720014	UNIMED	21 478	163 258	151 506	1,40%
TN0007620016	MPBS	2 785	13 236	34 526	0,32%
DTKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	25 500	162 795	156 825	1,45%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	10 610	261 005	222 821	2,06%
TN0007740012	SAM AA	25 019	98 332	145 611	1,35%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	8	9,418	0,240	0,00%
	Titres OPCVM		384 625	398 117	3,68%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 720	184 532	184 675	1,71%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	197	200 093	213 442	1,98%
Total			5 527 698	6 070 444	56,18%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 911 375 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_ TF_ A	3 600	270 000	274 498	2,54%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-110.55%	8 500	680 000	719 152	6,66%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-110,55%	6 000	480 000	502 198	4,65%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	4 000	400 000	415 527	3,85%
Total			1 830 000	1 911 375	17,69%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latente	Valeur au 31/12/2024	+ / - Value réalisées
Solde au 31/12/2023	7 377 752	82 459	58 121	7 518 332	
Acquisition de l'exercice	1 440 704			1 440 704	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	1 040 704			1 040 704	
Obligations et valeurs assimilées	400 000			400 000	
Cessions de l'exercice	-1 080 758			-1 080 758	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-1 080 758			-1 080 758	295 344
Obligations et valeurs assimilées	-			-	
Remboursement de l'exercice	-380 000			-380 000	-
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-			-	
Obligations et valeurs assimilées	-380 000			-380 000	
Variation des plus ou moins- valeurs latentes	-		484 626	484 626	
Variation des intérêts courus	-	(1 084)	-	(1 084)	
Solde au 31/12/2024	7 357 698	81 375	542 746	7 981 819	295 344

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 722 575 DT au 31 décembre 2024. Le des placements monétaires se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Certificats de dépôt					500 000	530 038	4,91%
TNED84FK5K V9	CD BH BANK 720J 10,05%	BH	10,05 %	27/03/2025	500 000	530 038	4,91%
BTC					191 751	192 537	1,78%
TNXBWNLLU 623	BTC 26S 060625		8,70%	06/06/2025	191 751	192 537	1,78%
Total					691 751	722 575	6,69%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 132 519 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	12 487	6 400
Avoirs en banque	2 298 105	947 441
Sommes à régler	-178 073	-152 540
Total	2 132 519	801 301

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 20 092 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	19 006	17 680
Dépositaire	1 086	1 010
Total	20 092	18 690

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 340 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires CAC	9 194	8 810
Publication CMF	305	305
Etat retenue à la source	1 928	1 795
Redevance CMF	913	849
Total	12 340	11 759

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023	
Montant	9 602 771
Nombre de titres	953
Nombre de porteurs	7
Souscriptions réalisées	
Montant	
Nombre de parts émises	
Nombre de porteurs nouveaux	
Rachats effectués	
Montant	
Nombre de parts rachetés	
Nombre de porteurs sortants	
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	295 344
Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres	484 626
Frais de négociation de titres	-7 909
Capital au 31/12/2024	
Montant	10 374 832
Nombre de parts	953
Nombre de porteurs	7

CP2 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	429 648	487 461
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes capitalisables	429 648	487 461

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 476 261 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actions	318 933	346 040
Revenus des obligations et valeurs assimilées	157 328	125 728
Total	476 261	471 768

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 201 477 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur les comptes de dépôts	79 410	112 994
Revenus des prises en pension	64 834	110 340
Revenus des BTC	16 363	695
Revenus sur les certificats de dépôt	40 870	31 036
Total	201 477	255 065

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 227 144 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (*)	214 866	207 265
Rémunération du dépositaire (**)	12 278	11 844
Total	227 144	219 109

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 20 946 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération des CAC	10 285	9 967
Redevance CMF	10 318	9 953
Publications et publicités	300	300
Services bancaires et assimilés	15	15
Impôts, taxes et versements assimilés	28	28
Total	20 946	20 263

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Description	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	711,163	762,679	392,764
Charges de gestion des placements	-238,346	-229,915	-131,967
REVENUS NET DES PLACEMENTS	472,816	532,764	260,797
Autres produits	-	-	-
Autres charges	-21,979	-21,262	-14,659
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	450,837	511,502	246,139
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	56,221
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	450,837	511,502	302,359
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	508,527	242,818	-181,832
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	309,910	33,790	1,509
Frais de négociation des titres	-8,299	-11,377	-14,092
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	810,137	265,232	-194,414
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 260,975	776,733	51,725
Droits d'entrée et de sortie		-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	810,137	265,232	-194,414
Régularisation du résultat non distribuable			5,541
Sommes non distribuable de l'exercice	810,137	265,232	-188,872
Distribution de dividendes	511,502	302,359	-
Nombre de parts	953	953	953
Valeur Liquidative	11 337,336	10 587,863	10 113,487
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2,20%	2,20%	1,83%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,20%	0,20%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,16%	4,90%	3,04%
Actif Net Moyen	10 317 022	9 952 040	7 719 044

Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP GAT Performance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,75% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Performance durant l'exercice 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 214 866 DT.

6.2. Rémunération du dépositaire

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Performance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Performance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 15 000 dinars décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé durant l'exercice 2024 au fonds FCP GAT Performance un montant total TTC de 12 278 DT.